

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Désiré Besson, 13 mai 1859

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Besson, Auguste Désiré \(1805-1879\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (116r, 117v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Désiré Besson, 13 mai 1859, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34004>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 mai 1859](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Besson, Auguste Désiré \(1805-1879\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Sur l'amélioration du chemin de la prairie à Guise. Godin remercie le maire de Guise de lui avoir confié un plan du quartier du chemin de la prairie, dit des vaches, pour y indiquer les alignements qu'il compte faire. Il expose son programme de travaux : poursuivre l'aqueduc de la route impériale sous toute la largeur de la voie qu'il réalise sur sa propriété ; faire les remblais nécessaires pour régulariser la pente du chemin de la prairie à 5 centimètres maximum par mètre dans la partie qui débouche sur la route impériale n° 43 ; donner au chemin de la prairie une largeur régulière de 10 mètres sur toute sa longueur à partir de la voie nouvelle. Il indique que le fossé qui recueille les eaux de l'aqueduc sera comblé. Il espère obtenir l'assentiment du maire dans la mesure où les travaux sont d'intérêt public et ne coûteront rien à la ville. Godin consent en échange de laisser circuler de 6 heures du matin à 6 heures du soir les voitures suspendues et les piétons sur la voie et le pont traversant sa propriété dans le cas où la circulation sur le pont de la ville serait interrompue.

Notes Un passage du texte est souligné au crayon rouge et repéré par un trait au crayon bleu dans la marge du folio 117r.

Mots-clés

[Construction](#)

Personnes citées [Poule \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : pont sur l'Oise](#)
- [Route de Landrecies, Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Besson, Auguste Désiré (1805-1879)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Agriculture
- Politique

BiographieAgriculteur et homme politique français, né en 1805 à Guise (Aisne) et décédé en 1879 à Guise. Auguste Désiré Besson est conseiller municipal de Guise de 1837 à 1878, maire de Guise de 1848 à 1871, conseiller général de l'Aisne de 1855 à 1871. Godin lui succède à la mairie de Guise entre 1871 et 1874. Il préside le comice agricole de Vervins. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1859.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022
Dernière modification le 15/01/2026

Lundi le 23 mai 1677

Apposition de l'affaire

Sous acte en témoignage de mon bien résolu
en plan du quartier de chamin et la prairie
(dit des taules) afin de me permettre de vous donner
l'indication des changements d'allègement que je veux
obtenir ainsi que de terrains qui est dans mon
intention de vendre. pour faire le bien fait
je édicté l'egagement ce n° qui concerne l'allègement
des changements fort sensibles qu'il y a sur les terrains
que je propose ils consistent 1^o à faire continuer
la rue qui passe au bord de la route impériale sans toute la
largeur de la voie que je fais établir sur ma
propriété 2^o à faire les remblais nécessaires
pour regulariser la partie de chamin et la
prairie sur un maximum de cinq arpentes
par autre dans la partie qui aboutit à la
route impériale 3^o à donner au chamin
de la propriété une largeur régularise de diec mètres
sur tout le longeur depuis sa position sur
la voie nouvelle que je fais ouvrir conformément
au plan d'allègement à point

pour arriver à ce résultat le poste actuel
devant directement aux uns de la rue qui doit
être abandonné. de mon coté je laisserais à la voie
publique la partie remblaiée par la rue
ainsi que le terrain compris à diec mètres sur
discontinuant de coté de la rive droite jusqu'à
la grange de Mr Léon et à un autre de
distance de long à coté grange pour la ligne
d'allègement de dériver vers long de la rive

Duchesne je voudrais également le reprendre
à faire sur mes terrains au boutant pour donner
au chemin de largeur régulière à dix mètres

si je ne me trompe appartenant à l'Almaire
toutes ces choses, assainissement du quartier,
embellissement et amélioration de la voirie, sont
faisables à l'intérêt public et auquel je suppose
être assuré, la ville surtout ayant
assez pris à faire pour arriver à ce résultat
puisque je me charge de faire à mes frais
les travaux nécessaires

je vous prie de me faire exprimer le droit que
je veux donner ou gage de mon acquittement à
la ville pour l'avoir fait à ma demande.

je voudrais donc que cet aérogommement soit accepté
et laisser passer temporairement depuis 6 heures
du matin jusqu'à 6 heures du soir les voitures
des personnes et les piétons sur la voirie et le pont
qui traverseront ma propriété mais cela seulement
pour le cas où la circulation rendrait à être
interrompue sur le pont de la ville et pendant
le temps nécessaire au établissement de la voirie
et de leur circulation interrompue sur le pont

je vous prie de me faire un gage sur la propriété
et assurer l'assurance de ma parfaite
exécution

Gaudens